



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 22 novembre 2022

**Élections de 5 juges consulaires au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre
2ème tour de scrutin**

À l'issue des opérations de dépouillement du 21 novembre 2022, aucun candidat n'a été élu conformément aux dispositions de l'article L 723-10 du code de commerce. Il sera donc procédé à un second tour de scrutin.

Les électeurs sont invités à voter par correspondance jusqu'au **vendredi 2 décembre 2022 à 18 heures** (plis parvenus en préfecture, **le cachet de La Poste faisant foi**), à l'aide de (l'enveloppe d'acheminement des votes pour le second tour et de l'enveloppe de scrutin adressées dès le 1^{er} tour) et du **nouveau bulletin de vote** des 4 candidats en lice, qui leur est adressé par courrier.

Rappel : L'enveloppe de scrutin doit contenir un unique bulletin (se référer aux articles L.723-12 et R.723-11 du code du commerce et à l'article L.65 du code électoral).

Les enveloppes d'acheminement des votes (enveloppes T) doivent impérativement être adressées à la préfecture par voie postale. Il convient de tenir compte du délai d'acheminement des plis par La Poste.

Le dépouillement du vote aura lieu le samedi 3 décembre 2022 à 8 heures 30 au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu l'intégralité de leur matériel de vote sont invités à contacter le 0690 33 06 66.